Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 074-200075372-20261027-CS2026_80-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

—

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

—

OBJET :
ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO), DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) ET DES JURYS PROPRES À CERTAINES PROCÉDURES DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

N° CS2026_80

Nombre de délégués titulaires en Exercice : 48

Présents : 37
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 38

REPUBLIQUE FRANCAISE
—

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt trois octobre à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président,
Convocation du : 16 octobre 2026
Secrétaire de séance : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

- **Délégués présents :**

M. Gabriel DOUBLET - M. Patrice DUNAND - M. Christophe SONGEON - M. Emmanuel TRONC - M. Stéphane VALLI - Mme Anne-Laure OLLIET - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Christine DUPENLOUP - Mme Carole VINCENT - M. Philippe DINOCHEAU - M. Laurent FAVRE - M. Bernard BOCCARD - Mme Marion BARGES-DELATTRE – M. Christophe CALLAY - M. Antoine BLOUIN - M. Denis MAIRE - M. Patrick ANTOINE - Mme Christine BURKÏ - M. Bernard VUAILLAT - M. Olivier GUICHARD - M. Stéphane MITZAS - M. Bernard CHAUVET - M. Michel DUTKIEWICZ - M. Jack-Frédéric LAVOUE - M. Pierre MADER - M. Jérôme HASSAN - M. Philipp DALHEIMER - M. Francois DEVILLE - M. Michel CAPLOT - M. Jean-Baptiste BAUD - Mme Claire CHUINARD - Mme Julia LAHURE - M. Patrick PERREARD - M. EDDI ETIENNE - M. Cédric MERLOT - M. Laurent DUPAIN

- **Délégués représentés :**

M. Benoit CHAMBOURDON donne pouvoir à M. Emmanuel TRONC

- **Délégués excusés :**

M. Florent BENOIT - M. Cyril DEMOLIS - M. Jean-Louis TEMIL - M. Denis SERVAGE - M. Julien FOURNIER - Mme Catherine MOINE - M. Richard BAUD - Mme Vanessa LAURENT-MICHEL - M. Laurent MIVELLE - M. Christophe PERY

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 074-200075372-20261027-CS2026_80-DE

Adoption d'un Règlement intérieur des Commissions d'Appel d'Offres (CAO), de la Commission de délégation de service public (CDSP) et des jurys propres à certaines procédures du Code de la commande publique

-

Il appartient au Pôle métropolitain du Genevois français d'assurer le bon fonctionnement de ses instances consultatives et décisionnelles en matière de commande publique. Sont notamment concernés les commissions d'appel d'offres (CAO), la commission de délégation de service public et les jurys prévus pour certaines procédures de marchés publics du Code de la commande publique (concours de maîtrise d'œuvre, marché global de performance, marché de conception-réalisation…).

Dans un souci de bonne organisation et de sécurisation de ces instances, il convient de préciser certaines règles au-delà des obligations imposées par les textes en vigueur, en particulier le Code général des collectivités territoriales. Ainsi, il apparaît opportun de définir en particulier les règles valant pour :

- les modalités de convocation,
- le quorum,
- la tenue des séances,
- l'examen des candidatures et des offres,
- la prévention en matière de déontologie des membres (conflit d'intérêts),
- la confidentialité des travaux des commissions.

Ces règles seraient fixées dans le cadre d'un règlement intérieur commun aux différentes commissions susvisées. La mise en place d'un tel règlement apparaît d'autant plus opportune qu'elle accompagne le transfert au Pôle de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et des marchés publics afférents, ce qui exige une organisation et une sécurisation accrues des procédures dans lesquelles les commissions de la commande publique interviennent.

Le règlement intérieur permettra en outre une plus grande transparence de ces instances ainsi qu'une clarification de leur cadre d'intervention, tout en conservant l'agilité et la souplesse requises pour le bon déroulement de l'action publique.

Le projet de règlement intérieur est annexé aux présentes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 074-200075372-20261027-CS2026_80-DE

- **DE PRENDRE ACTE** du règlement intérieur des Commissions d'Appel d'Offres (CAO), de la Commission de délégation de service public (CDSP) et des jurys propres à certaines procédures du Code de la commande publique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Le Président
Gabriel DOUBLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.